



# LE POINT DE VUE DE L'ENTRAÎNEUR : UNE ANALYSE DE LA SÉCURITÉ DANS LE SPORT

Préparé en juillet 2021 pour l'Association canadienne des entraîneurs par  
ITP Sport & Recreation Inc.

---

## Table des matières

Sommaire.....	2
Vue d'ensemble.....	3
Sondage et entrevues .....	3
Synthèse des principaux résultats du sondage et des entrevues.....	4
Recommandations .....	14
Organismes sportifs.....	14
Association canadienne des entraîneurs (ACE).....	17
Sommaire.....	20
Annexe A — Résultats du sondage en français	

## Sommaire

Au printemps 2021, l'Association canadienne des entraîneurs a retenu les services d'ITP Sport & Recreation Inc. (ITP Sport) pour mener un sondage et des entrevues auprès d'entraîneurs évoluant dans de multiples sports. Ces travaux de recherche visaient à obtenir les données nécessaires pour analyser la sécurité dans le sport.

ITP Sport a mené des rencontres individuelles auprès de 76 participants, et 513 entraîneurs ont répondu à un sondage en ligne dans la langue officielle de leur choix. La majorité des participants avaient entre 46 et 55 ans et comptaient plus de 25 années d'expérience comme entraîneurs.

Dans l'ensemble, l'expérience s'est avérée positive pour ceux qui ont participé à l'entrevue ou au sondage. Les répondants ont aimé faire partie de la conversation et ont exprimé un point de vue positif sur la sécurité dans le sport au Canada.

La plupart des entraîneurs ont déclaré bien connaître le Code de conduite de leur organisme et l'avoir consulté dans la dernière année. Bien que la plupart des entraîneurs pensent qu'il existe un programme de sécurité dans le sport au sein de leur organisme, un nombre non négligeable de participants ont dit ne pas être certains. D'après les autres réponses, il est clair que la majorité des entraîneurs jugent que la sécurité est une priorité dans leur sport. Ils ont relevé plusieurs bienfaits de la sécurité dans le sport, comme la sensibilisation de divers groupes (athlètes, entraîneurs, parents). Les entraîneurs estiment qu'en plus de créer un environnement qui protège les entraîneurs et les athlètes, la sécurité dans le sport facilite leurs rapports avec ces derniers grâce à des lignes directrices uniformes.

Certains entraîneurs ont dit craindre le risque de diffamation qui pourrait résulter du processus de traitement des plaintes, qu'ils estiment plus favorable envers les athlètes qu'envers les entraîneurs. Presque tous les entraîneurs jugent que la sécurité dans le sport et l'entraînement de haut niveau peuvent coexister. Ils sont conscients que la ligne est mince entre « pousser un athlète jusqu'à son plein potentiel » et outrepasser les limites de l'acceptable.

Une série de recommandations ont été formulées à l'intention des organismes sportifs et de l'Association canadienne des entraîneurs. Les entraîneurs sont confus devant les messages contradictoires qu'ils reçoivent sur la sécurité dans le sport. Il faut donc s'assurer que le message est cohérent et en phase avec les pratiques exemplaires, qu'il soit diffusé par une ou plusieurs sources.

L'harmonisation du message au sein du système sportif permettrait de mieux faire connaître la sécurité dans le sport, de prévenir la maltraitance et de protéger les participants de tous les milieux, des débutants aux athlètes de haut niveau.

## Vue d'ensemble

L'[Association canadienne des entraîneurs \(ACE\)](#) forme les entraîneurs, leur octroie des certifications et souligne leurs réalisations à tous les niveaux dans le sport. Par ses formations, ses recherches et ses campagnes de promotion, l'ACE favorise la sécurité dans le sport, contribue à la diversité et à l'inclusion au sein de la communauté des entraîneurs du Canada et rehausse l'expérience sportive des participants de partout au pays.

Célébrant en 2021 ses 50 ans d'activité au cœur du monde sportif canadien, l'ACE fait de l'expérience des athlètes le point de mire de sa mission, et ce, depuis sa fondation en 1971.

L'ACE a retenu les services d'[ITP Sport & Recreation Inc. \(ITP Sport\)](#) pour mener un sondage et des entrevues auprès des entraîneurs afin d'obtenir les données nécessaires pour analyser la sécurité dans le sport. ITP Sport est à l'avant-garde de la promotion de la sécurité dans le sport au Canada. ITP Sport a pour mission d'allier expertise et expérience pour assurer la sécurité des participants et la résilience des organismes dans le cadre d'une approche axée sur les participants. Sa vision est celle d'un avenir où toutes les personnes qui participent à un sport ou à un loisir sont heureuses, en bonne santé et libres de poursuivre leurs rêves, et s'épanouissent dans une culture sportive sans maltraitance.

## Sondage et entrevues

Au printemps 2021, ITP Sport a mené des rencontres individuelles auprès de 76 participants, et 513 entraîneurs ont répondu à un sondage en ligne dans la langue officielle de leur choix. Des 76 entrevues, 71 ont été menées en anglais et 5, en français. Quant au sondage, 499 participants l'ont rempli en anglais et 14, en français. La majorité des participants avaient entre 46 et 55 ans et comptaient plus de 25 années d'expérience comme entraîneurs. La

plupart ont déclaré occuper un poste rémunéré et consacrer plus de 30 heures par semaine à l'entraînement d'athlètes. Il y avait des répondants des dix provinces et des trois territoires.

Le groupe d'entraîneurs ayant pris part aux entrevues individuelles était composé à 52 % de femmes et à 48 % d'hommes. Quant à celui des répondants au sondage, il était composé à 60 % d'hommes et à 39 % de femmes, et un répondant s'est identifié comme non-binaire. Le groupe des participants aux entrevues individuelles se composait en parts égales d'entraîneurs de niveau national, d'entraîneurs de niveau provincial et d'entraîneurs de club. Le groupe des répondants au sondage comportait quant à lui 43 % d'entraîneurs de club, 23 % d'entraîneurs de niveau provincial, 10 % d'entraîneurs de niveau national et 8 % d'entraîneurs de niveau universitaire. Plus de 80 % des entraîneurs étaient d'origine canadienne, et moins de 30 % du total des répondants avaient déjà entraîné des athlètes à l'étranger.

## Synthèse des principaux résultats du sondage et des entrevues

### Connaissez-vous le Code de conduite de votre organisme?

La plupart des entraîneurs ont déclaré bien connaître le Code de conduite de leur organisme et l'avoir consulté dans la dernière année. Toutefois, il est clairement ressorti des autres réponses qu'il n'est pas toujours bien compris et qu'il faut plus de formation sur la manière de l'interpréter.

### À votre avis, votre organisme sportif a-t-il un bon programme de sécurité dans le sport?

La plupart des entraîneurs pensent qu'il existe un programme de sécurité dans le sport au sein de leur organisme, mais un nombre non négligeable de participants croient que ce n'est pas le cas ou ont dit ne pas être certains. D'après les autres réponses, il est clair que la majorité des entraîneurs jugent que la sécurité est une priorité dans leur sport.

### Avez-vous reçu de la formation sur la sécurité dans le sport?

La majorité des entraîneurs ont déclaré avoir participé à au moins une activité de formation sur la sécurité dans le sport (modules en ligne, formation en personne, etc.), mais ont indiqué qu'ils

n'étaient pas tenus de suivre régulièrement de la formation à ce sujet. Chez les entraîneurs pour qui la formation sur la sécurité dans le sport est obligatoire, la fréquence la plus communément indiquée est d'une fois par année.

D'après les autres réponses, il est évident que la fréquence de recertification ne concorde pas avec les besoins organisationnels. Il est à remarquer que les participants croient que la formation sur la sécurité dans le sport de l'ACE est bien intégrée au système sportif et qu'environ 80 % des participants l'ont suivie. La formation *Respect et sport pour leaders d'activité* de Respect Group Inc. arrive au deuxième rang des formations sur la sécurité dans le sport, 45 % des participants l'ayant suivie.

Les avis étaient partagés chez les participants en ce qui concerne les changements d'opinion ou de comportement après avoir suivi la formation sur la sécurité dans le sport. Dans l'ensemble, la formation a sensibilisé les entraîneurs et leur a fait prendre conscience de tout ce qu'englobe la sécurité dans le sport.

*Citation : Je pensais que la sécurité dans le sport se résumait à la règle de deux, au bien-être complet des athlètes seulement. Je n'avais pas réalisé tout ce qu'englobe en fait la sécurité dans le sport. En suivant la formation en ligne, j'ai appris qu'il y avait bien plus que la règle de deux — il y a aussi la santé mentale, physique et psychologique.*

**Croyez-vous qu'il règne une culture de peur chez les entraîneurs au sein de votre organisme?**

Bien que les avis diffèrent sur ce point, d'après les autres questions d'entrevue et du sondage, il est évident que certains entraîneurs pensent qu'il règne une culture de peur au sein de leur organisme. La peur la plus présente est celle d'être victime de diffamation ou de faire l'objet d'une plainte d'un parent ou d'un athlète.

**Si vous étiez témoin d'un manquement aux politiques ou au Code de conduite, seriez-vous à l'aise de demander l'aide des dirigeants de votre organisme?**

Les données recueillies révèlent clairement l'existence d'un fossé entre les dirigeants (la direction) et les entraîneurs. Bien que la plupart des entraîneurs se sentent à l'aise de

demander de l'aide, ceux qui ne le sont pas croient qu'il n'existe aucune structure de soutien dans leur organisme pour les questions liées à la sécurité dans le sport et qu'ultimement, la direction ne veut pas en entendre parler.

*Citation : Je dois aller au-devant pour demander de l'aide, les mesures sont quasi inexistantes. C'est plutôt l'inaction qui prime, pas pour protéger les athlètes, mais pour protéger le sport. On balaie tout sous le tapis. Plusieurs membres du personnel en ont été témoin, mais ils savent que rien ne sera fait même s'ils en parlent. Les choses ne changent pas toujours.*

**Êtes-vous à l'aise d'avoir des conversations difficiles avec vos athlètes? Croyez-vous que la règle de deux est efficace?**

Même si la plupart des entraîneurs se disent à l'aise d'avoir des conversations difficiles avec des athlètes, ils semblent nombreux à ne pas avoir reçu une bonne formation sur ce qu'ils doivent faire pour gérer et mener à terme une situation relevant de la sécurité dans le sport. Ces résultats concordent avec ce que pensent les entraîneurs de l'efficacité de la règle de deux. En effet, bien que cette règle fonctionne en théorie, elle n'est pas toujours applicable pour plusieurs raisons, principalement le manque de ressources et la protection de la vie privée de l'athlète (refus de parler en présence d'un deuxième entraîneur).

*Citations : Les circonstances rendent parfois impossible l'application de la règle de deux. On peut s'efforcer de la respecter, mais c'est parfois difficile.*

*L'idée fonctionne en théorie, mais c'est difficile de la mettre en pratique. Par exemple, une personne pourrait refuser de parler en présence d'un deuxième entraîneur. Aussi, il arrive que personne d'autre ne soit disponible.*

**Y a-t-il un responsable de la sécurité dans le sport au sein de votre organisme?**

D'après les renseignements recueillis, il y a dans la majorité des organismes sportifs un membre du personnel chargé de superviser la sécurité dans le sport. Toutefois, cette personne n'est pas entièrement vouée à cette tâche, qui vient s'ajouter aux fonctions principales qu'elle occupe au sein de l'organisme. Dans la plupart des cas, les entraîneurs estiment que le rôle de cette

personne en matière de sécurité dans le sport consiste à réagir aux problèmes après les faits et non pas à intervenir de façon proactive en la matière.

Y a-t-il au sein de votre organisme sportif un processus de traitement des plaintes par un tiers indépendant? Si oui, savez-vous comment joindre le tiers indépendant?

Il est évident que bon nombre d'entraîneurs ne savent pas s'il y a ou non un processus de traitement des plaintes par un tiers indépendant dans leur organisme sportif. Les entraîneurs qui savent qu'un tel processus existe au sein de leur organisme savent aussi comment joindre le tiers indépendant et comment déposer une plainte au besoin.

Croyez-vous que la sécurité dans le sport et l'entraînement de haut niveau peuvent coexister?

Presque tous les entraîneurs jugent que la sécurité dans le sport et l'entraînement de haut niveau peuvent coexister. Ils sont conscients que la ligne est mince entre « pousser un athlète jusqu'à son plein potentiel » et outrepasser les limites de l'acceptable. La coexistence réussie de ces deux éléments repose sur la sensibilisation des athlètes, des entraîneurs et des parents. La majorité des entraîneurs croient également que, dans un contexte de haute performance, la sécurité dans le sport doit répondre à une définition et à des normes spécifiques, étant donné que l'entraînement à ce niveau diffère considérablement de l'entraînement chez les débutants et dans les clubs.

Citations : *Un bon code de conduite, une bonne formation sur la sécurité dans le sport, une bonne communication et la transparence.*

*Le maintien d'une relation professionnelle entre l'athlète et l'entraîneur et la règle de deux devraient s'appliquer en tout temps.*

*Une meilleure formation et sensibilisation, peut-être en l'intégrant mieux au programme de certification des entraîneurs.*

*Ils peuvent coexister à condition de faire certains ajustements. Il faut bien comprendre que pousser (mentalement et physiquement) un athlète peut être interprété comme de la violence.*

### Avez-vous déjà été victime ou témoin de violence sexuelle?

D'après les renseignements recueillis, il y a eu des cas de violence sexuelle dans les organismes sportifs respectifs des répondants.

### Avez-vous déjà été victime ou témoin de violence psychologique?

D'après les réponses, 73 % des participants aux entrevues ont été victimes ou témoins de violence psychologique dans leur organisme sportif, tandis qu'un peu plus de la moitié (56 %) des répondants au sondage en ligne ont déclaré en avoir été témoins.

### Avez-vous déjà été victime ou témoin de violence physique?

Les réponses indiquent que la majorité des entraîneurs n'ont pas été victimes ou témoins de violence physique. En effet, 41 % des participants aux entrevues et 21 % des répondants au sondage en ligne ont été victimes ou témoins de violence physique dans leur organisme sportif.

### Avez-vous déjà été victime ou témoin d'intimidation?

D'après les renseignements recueillis, la majorité des entraîneurs ont été victimes ou témoins d'intimidation dans leur organisme sportif (un peu plus de la moitié des réponses affirmatives précisaient qu'il s'agissait de cyberintimidation).

### Avez-vous déjà été victime ou témoin de harcèlement, sexuel ou autre?

Les réponses étaient partagées. Un peu plus de la moitié des répondants ont déclaré avoir été victimes de harcèlement dans leur organisme sportif.

### Avez-vous déjà été victime ou témoin de discrimination?

Les réponses étaient encore une fois partagées. Un peu moins de la moitié des répondants ont déclaré avoir été victimes ou témoins de discrimination dans leur organisme sportif.

### Avez-vous déjà été victime ou témoin d'un rituel d'initiation?

La majorité des participants n'ont jamais été victimes ou témoins d'un rituel d'initiation dans leur organisme sportif.

**Commented [AP1]:** NOTE TO CLIENT: The English version says "Similar to the question regarding psychological abuse"; however, the results are not the same. According to the data reported, the majority of interviewees and respondents have either experienced or witnessed psychological abuse, but the majority of interviewees and respondents have NOT experienced or witnessed physical abuse. We have removed the conflicting passage from our translation as it did not bring any additional information.

### Avez-vous déjà été victime ou témoin de négligence?

La majorité des participants n'ont jamais été victimes ou témoins de négligence dans leur organisme sportif.

### Que pouvons-nous faire pour mieux faire connaître la sécurité dans le sport dans la communauté des entraîneurs?

D'après les renseignements recueillis, les organismes sportifs doivent mieux communiquer les pratiques de sécurité dans le sport. Aussi, la formation en la matière devrait être obligatoire à tous les niveaux et suivie régulièrement. La formation sur la sécurité dans le sport doit être améliorée en utilisant de meilleurs exemples et en expliquant mieux comment la sécurité dans le sport et la haute performance peuvent coexister. De plus, les entraîneurs estiment que la formation ne parle pas assez des normes éthiques et morales, et qu'il faut donner plus de formation sur la diversité et l'inclusion.

*Citations : Augmenter le nombre de formations obligatoires. La plupart des gens ne se rendent pas compte de l'importance de cette formation et passent à côté. Envisager d'instaurer une certification sur la sécurité dans le sport.*

*La formation en personne est excellente pour amener tout le monde à un même niveau de base, mais c'est un fait assez universel qu'il y a des situations nuancées et beaucoup de peur entourant la sécurité dans le sport à l'heure actuelle. Aider les entraîneurs à cheminer dans ce contexte leur sera très utile. Ce mouvement permet de relever beaucoup d'événements négatifs qui se produisent; c'est crucial de briser le silence sur ces événements.*

*Mettre l'accent sur la formation des nouveaux et des jeunes entraîneurs et athlètes, changer la culture à l'ancienne qui consistait à ne pas voir les problèmes ou à les cacher. Offrir globalement plus de formation et apporter des améliorations majeures à la vérification des antécédents.*

*Il serait très utile de rendre le cours en ligne obligatoire, surtout pour les entraîneurs et les dirigeants d'organisme. Entendre les expériences et faits vécus par d'autres aiderait à mieux voir en quoi chacun est concerné.*

Qu'est-ce qui vous donnerait un sentiment de protection dans votre milieu d'entraînement ou vous donnerait confiance dans le système en place?

La majorité des entraîneurs s'entendent pour dire que le sentiment d'être protégé dans leur milieu d'entraînement a beaucoup à voir avec les dirigeants et l'organisme lui-même. Les entraîneurs se sentiraient aussi mieux protégés s'il y avait plus de soutien, une meilleure transparence sur le sujet et s'il y avait des procédures et des consignes plus claires ainsi qu'un employé dédié à la sécurité dans le sport. Une autre amélioration consisterait à sensibiliser non seulement les entraîneurs, mais aussi les athlètes, les parents et les dirigeants des organismes.

*Citations : Sensibiliser les athlètes et les parents pour qu'ils comprennent le niveau de responsabilité qui repose sur les entraîneurs et les raisons pour lesquelles les règles existent; mieux aborder ce que les entraîneurs peuvent faire pour se protéger dans les modules de formation.*

*La formation et la communication doivent être claires. Il ne fait aucun doute pour moi que la sécurité dans le sport a amélioré notre façon d'entraîner les athlètes.*

*Il est important de mettre en place un organisme ou une personne à qui les entraîneurs peuvent parler des problèmes difficiles. Ce pourrait être une ligne d'aide pour les athlètes, mais il faudrait aussi un mécanisme ou un processus pour soutenir les entraîneurs, comme une ligne d'aide pour les entraîneurs.*

*La culture m'aide à me sentir protégé. Le milieu est sûr pour aborder toutes sortes de sujets. On peut dire et révéler la vérité. On s'assure qu'il n'y a pas de répercussions négatives.*

*Les entraîneurs s'efforcent de bien comprendre ce qui se passe sur le terrain. Les suggestions des entraîneurs sont reçues et prises en considération. Il y a une ouverture et une volonté à perfectionner le système (essai de pression, commentaires recueillis et ouverture à adapter le système).*

### Le respect des politiques de sécurité de votre organisme est-il compliqué d'une quelconque façon par la réalité de votre sport (comme les voyages)?

La majorité des entraîneurs croient qu'il est difficile de respecter les politiques de sécurité, notamment en raison de la règle de deux, des voyages et du manque de ressources (personnel, argent, temps). D'après les commentaires reçus, bien que difficile, le respect des politiques est possible avec beaucoup de préparation et de planification.

*Citation : Règle de deux : Un seul athlète de haut niveau doit se rendre à une compétition, mais il faudrait deux entraîneurs... ce qui est aussi très coûteux. Déplacements : Selon la situation, il n'est pas toujours facile de se conformer aux politiques pour ce qui est des athlètes ou des entraîneurs de même sexe.*

### Selon vous, quels sont les aspects positifs de la sécurité dans le sport?

Il est clair que les entraîneurs estiment qu'elle comporte plusieurs aspects positifs, notamment la sensibilisation des différents groupes (athlètes, entraîneurs, parents). Les entraîneurs croient qu'elle crée un environnement protecteur pour les entraîneurs et les athlètes et aide les entraîneurs à gérer leurs athlètes de façon cohérente.

*Citations : Les politiques sensibilisent les entraîneurs, les parents et les athlètes, qui peuvent être heureux et exceller dans ce qu'ils font. Elles créent un cadre pour réussir et se sentir en sécurité. Le sport offre aux athlètes un endroit où ils peuvent se sentir en sécurité.*

*Je crois qu'elles donnent l'occasion de changer la pratique du sport de l'intérieur. Il faut parfois bien des années pour mettre en place un nouveau programme. Ces athlètes ne sont pas des adultes, ce sont des enfants. Je pense qu'on est sur la bonne voie.*

### Selon vous, quels sont les aspects négatifs de la sécurité dans le sport?

Dans l'ensemble, la plupart des entraîneurs ne croient pas qu'elle ait des aspects négatifs. Ceux qui croient le contraire sont préoccupés par l'approche, car elle est centrée sur l'athlète et non sur l'entraîneur. Elle est perçue comme négative plutôt que positive.

Citations : *Défi pour l'entraîneur : Les politiques sont bonnes, mais difficiles à appliquer.*

*Elles peuvent inspirer la peur chez les entraîneurs. Les parents utilisent souvent les politiques à mauvais escient. Par exemple, l'athlète est anxieux d'essayer une nouvelle habileté particulièrement difficile et les parents accusent l'entraîneur de violence psychologique, de pousser trop loin.*

**Veillez énumérer toutes les raisons qui compliquent le respect des politiques de sécurité de votre organisme.**

D'après les réponses recueillies, les entraîneurs ont mentionné les voyages, les coûts impliqués, les différences culturelles et les messages contradictoires autour de la règle de deux comme étant les principales raisons qui rendent difficile le respect des politiques de sécurité.

**Quelle est votre vision de la sécurité dans le sport dans un futur proche?**

D'après les réponses recueillies, bien des entraîneurs espèrent que la sécurité dans le sport deviendra un sujet de conversation courant et une réalité attendue. La sécurité dans le sport gagne en visibilité. Plus on en parle, plus on peut produire des lignes directrices de qualité et sensibiliser les gens. Les entraîneurs croient que la sécurité dans le sport va dans la bonne direction et que les points de vue à ce sujet ne feront que s'améliorer.

Citations : *Il faut élaborer de meilleures lignes directrices pour aider à changer la culture et à améliorer l'environnement pour tous. Pas seulement dans mon sport, mais pour tout le monde. Dans l'ensemble, il s'agit d'améliorer la société.*

*En discutant de la question, les gens doivent y réfléchir et examiner de près leurs actions. La sécurité dans le sport doit devenir un sujet courant. Elle nous aide à devenir de meilleurs entraîneurs.*

Avez-vous reçu une formation sur la sécurité dans le sport spécifique aux parasports ou aux Olympiques spéciaux?

La majorité des entraîneurs ont uniquement reçu une formation sur la sécurité dans le sport propre à cette branche s'ils sont directement impliqués auprès des para-athlètes.

En tant qu'entraîneur d'un parasport ou des Olympiques spéciaux, pouvez-vous nous aider à comprendre les problèmes supplémentaires liés à la sécurité dans le sport qui sont propres aux parasports ou aux Olympiques spéciaux?

Selon les réponses données, il y a des situations où les besoins sont plus grands (contact physique étroit, etc.), ce qui entraîne plus de risques relativement à la sécurité dans le sport. Ces entraîneurs travaillent en plus grande proximité avec leurs athlètes; par conséquent, la norme de comportement approprié doit être appliquée différemment en fonction de chaque situation.

Y a-t-il autre chose dont vous voudriez nous faire part au sujet de la sécurité dans le sport?

Selon les commentaires généraux recueillis dans le sondage et les entrevues, la plupart des entraîneurs avaient une opinion positive de ce projet. Les participants croient que la sécurité dans le sport est sur la bonne voie et qu'on n'aura plus à gérer les points de vue de la vieille école à ce sujet. Il a été clairement établi qu'il faut prioriser la sécurité dans le sport dans les organismes sportifs, que ce soit en nommant une personne chargée de répondre aux préoccupations en la matière ou en sollicitant un soutien plus important de la direction. Les entraîneurs devraient passer d'une approche réactive à une approche proactive en ce qui concerne la sécurité dans le sport.

*Citation : Mesures de protection juridiques : En situation de signalement, la plupart des entraîneurs n'ont pas les ressources pour y faire face. Je ne sais pas combien d'entraîneurs continueraient à faire ce qu'ils font (étant donné les coûts impliqués).*

Dans quelle mesure la personne interrogée comprend-elle les pratiques de sécurité actuelles?

Dans l'ensemble, même si la compréhension de la sécurité dans le sport était assez bonne, des lacunes ont été observées dans les connaissances de certains. Bien des participants n'ont pas vécu de situations négatives, alors ils n'ont pas pu parler de leur expérience à ce sujet.

Dans l'ensemble, la personne interrogée a-t-elle un point de vue positif ou négatif de la sécurité dans le sport?

Bien que les réponses aient été partagées, la très grande majorité des entraîneurs voyaient de façon positive la sécurité dans le sport et leur participation à ces entretiens.

*Citation : J'ai accepté de participer à cette entrevue parce que la question est cruciale pour notre sport et notre communauté. Nous aidons les gens à se perfectionner... pour qu'ils deviennent la meilleure version d'eux-mêmes. Ce ne serait pas possible sans la sécurité dans le sport. Je pense que la personne responsable de la formation dans notre ONS est la meilleure et est très compétente. L'ONS fait un travail exceptionnel. Je suis bien informé et soutenu. Nous avons des champions régionaux et nationaux.*

## Recommandations

### Organismes sportifs

1. Les entretiens et le sondage ont révélé que la majorité des entraîneurs craignent que s'ils enclenchent un processus de plainte, la raison de la plainte ne soit pas justifiée et, dans la plupart des cas, qu'elle mène à une diffamation. Il est important pour les organismes sportifs de s'assurer que toutes les parties prenantes, y compris les entraîneurs, sont à l'aise avec le mécanisme indépendant du tiers ou la façon dont la plainte interne est traitée. Le processus est là non seulement pour protéger les athlètes, mais aussi les entraîneurs et les autres parties prenantes visées par la portée du Code de conduite. Il est recommandé de mettre en œuvre les mesures suivantes :
  - a. Une formation doit être donnée à tous les entraîneurs pour leur expliquer le Code de conduite et le processus disciplinaire. Les entraîneurs ne peuvent se contenter de signer le

code; ils doivent recevoir une formation sur le code et bien comprendre leurs droits, leurs responsabilités et le fonctionnement du processus.

b. Le processus interne de traitement des plaintes et le mécanisme du tiers indépendant doivent tous deux fournir un processus équitable pour toutes les parties prenantes concernées. La croyance répandue veut que le processus soit surtout là pour protéger les athlètes. Nous devons nous assurer que toutes les parties prenantes comprennent qu'un processus juste et équitable sera offert à toutes les parties, ce qui doit se refléter dans les politiques internes de l'organisme.

c. Dans toutes les politiques sur la sécurité dans le sport, il est important de souligner que les plaintes malveillantes et frivoles seront considérées comme une violation du Code de conduite et entraîneront le dépôt d'une plainte.

d. À notre avis, la médiation dans les cas mineurs devrait être obligatoire et les politiques devraient en tenir compte. La médiation ne doit pas être présentée comme une option, car l'une ou l'autre des parties choisit généralement de ne pas participer au processus. Notre expérience démontre que la médiation résout la majorité des cas tout en donnant aux deux parties la possibilité de s'exprimer et contribuer au processus de résolution. La médiation n'empêche aucune partie d'entreprendre un processus de résolution officielle de la plainte.

e. Il est recommandé que le conseil d'administration des organismes sportifs s'engage par écrit envers tous ses membres (pas seulement les athlètes) à ce que les politiques de sécurité soient mises en place pour protéger tous les membres de l'organisme, y compris les entraîneurs.

2. Lorsqu'on leur a demandé « Que pouvons-nous faire pour mieux faire connaître la sécurité dans le sport dans la communauté des entraîneurs? », les principales réponses fournies ont été les suivantes :

- a. L'organisme doit améliorer les communications sur les pratiques de sécurité (49 %).
- b. La direction doit offrir un meilleur soutien (48 %).
- c. Il faut rendre la formation sur la sécurité dans le sport obligatoire à tous les niveaux dans le sport (47 %).

- d. Il faut une formation annuelle sur la sécurité dans le sport (46 %).
- e. Il faut un message cohérent sur la sécurité dans le sport (44 %).

Nous pensons que toutes ces mesures doivent être mises en œuvre. La combinaison des points a) et b) témoigne de l'engagement de la haute direction d'un organisme envers la sécurité dans le sport et du soutien qu'elle offre à ses membres. Il s'agit d'une question qui doit être explorée et abordée par les responsables de l'orientation stratégique au sein de l'organisme.

3. Bien que la règle de deux semble bien comprise et bien reçue, les entrevues et le sondage ont révélé qu'il est difficile de se conformer à cette règle lors des voyages. Nous recommandons de mettre en œuvre une politique sur les voyages qui explique clairement les exigences de la règle en de telles occasions. Voici les trois domaines les plus importants à aborder dans cette politique :

- a. Équilibre entre les sexes. Un organisme doit faire tout en son pouvoir pour qu'une personne du même sexe voyage en tout temps avec l'athlète.
- b. Exigence minimale quant au nombre de personnes lors d'un voyage qui permettront de se conformer à la règle de deux. Les implications budgétaires doivent être prises en compte.
- c. Formation sur la réelle signification de la règle de deux. Le recadrage de la règle pour qu'elle s'applique uniquement en dehors des « endroits ouverts et observables » peut rendre les entraîneurs plus à l'aise avec la politique. Ils peuvent tout de même avoir une interaction individuelle tant qu'ils ne sont pas dans une chambre d'hôtel, un vestiaire ou tout autre espace clos. Tant que l'interaction se déroule dans un espace ouvert, la règle est respectée.

4. D'après les réponses obtenues des entrevues et du sondage, il apparaît évident que la grande majorité des entraîneurs ne savent pas si leur organisme a nommé une personne responsable de la sécurité dans le sport ou un tiers indépendant. Nous devons créer un changement de paradigme en veillant à ce que la sécurité dans le sport soit intégrée à la culture

de l'organisme. La sécurité dans le sport doit être considérée comme essentielle, autant qu'un bâton de hockey pour jouer au hockey, qu'une raquette de tennis pour jouer au tennis et qu'un ballon de soccer pour jouer au soccer. On ne peut tout simplement pas pratiquer un sport sans mesures pour encadrer le sport sécuritaire. La sécurité dans le sport doit être intégrée à tous les niveaux de l'organisme. Chaque partie prenante doit savoir où aller en cas de problème et à qui s'adresser pour obtenir les conseils d'une personne experte en la matière. L'expertise en sécurité dans le sport doit être intégrée à l'ensemble de l'organisme, à la manière de la comptabilité, du marketing et de la haute performance.

### Association canadienne des entraîneurs (ACE)

1. Lorsqu'on les a questionnés au sujet des conversations difficiles, 54 % des entraîneurs ont indiqué qu'ils ne savent pas comment faire un suivi et fermer la boucle en cas de conversation difficile. De plus, 46 % des entraîneurs ont indiqué avoir reçu une formation qui les rend à l'aise d'engager de telles conversations. Bien que ce pourcentage soit un excellent indicateur que la majorité des entraîneurs interrogés ont suivi la formation de l'ACE, il est important de noter que la plupart des entraîneurs ont encore l'impression de ne pas avoir tous les outils nécessaires pour entamer des conversations difficiles avec leurs athlètes. Il est recommandé de passer en revue et de couvrir la matière dans la prochaine version de la formation.
2. Bien que la plupart des entraîneurs conviennent que la sécurité dans le sport et la haute performance peuvent être intégrées dans la formation, ils pensent aussi qu'il devrait y avoir une définition distincte de la sécurité dans le sport en contexte de haute performance. À notre avis, la maltraitance reste de la maltraitance, quel que soit le niveau de l'athlète. La formation des entraîneurs doit aborder cette question et enseigner aux entraîneurs de haut niveau les faits, les définitions de la maltraitance et la façon dont elle s'applique à tous les niveaux dans le

sport. Les normes de la haute performance doivent refléter les mêmes normes de sécurité dans le sport que celles définies dans le Code de conduite universel.

3. La majorité des entraîneurs impliqués dans le parasport ou les Olympiques spéciaux n'ont pas reçu une formation spécifique à la sécurité dans le sport qui couvre cet aspect. Il est essentiel de créer des programmes qui traitent de cette question importante et qui offrent aux entraîneurs les outils nécessaires pour résoudre les situations difficiles. Comme l'un des entraîneurs l'a mentionné, *il faut vivre avec un athlète ou savoir de quoi il en retourne pour comprendre les niveaux de soutien et les modes d'interaction acceptables. L'entraîneur l'a notamment constaté dans les interactions entre athlètes, où les athlètes adoptent des comportements appropriés qui conviennent à la nature des interactions. Pour assurer le bien-être émotionnel, la participation des parents ou des tuteurs est presque toujours nécessaire, mais peut poser d'autres défis lorsque les aptitudes de communication sont faibles ou absentes et qu'il est important de bien comprendre et d'interpréter les propos. Le bien-être physique peut poser un défi aux entraîneurs lorsque les athlètes n'expriment pas leurs besoins physiques, ce qui peut engendrer une forme de ségrégation et d'exclusion, comme c'est aussi le cas de plusieurs de ces « difficultés ».*

4. Lorsqu'on a demandé aux entraîneurs quelles autres formations ils souhaiteraient recevoir, la majorité d'entre eux ont indiqué qu'ils aimeraient une formation sur la diversité, l'équité, l'égalité et l'inclusion. Il s'agit de sujets importants en lien avec la sécurité dans le sport et nous convenons qu'ils devraient être inclus dans le cheminement de formation des entraîneurs.

5. Le mandat de l'ACE s'étend au-delà des organismes nationaux de sport et comprend des établissements tels que les universités, les collèges, les écoles et plus encore. Il est important

de prendre en compte la façon dont ces environnements influent sur la capacité de l'entraîneur à gérer les situations difficiles. Ces considérations doivent se refléter dans la formation donnée.

6. Il est extrêmement important d'offrir une formation sur la sécurité dans le sport aux entraîneurs. Néanmoins, 63 % des entraîneurs ont indiqué qu'offrir une telle formation aux athlètes les aidera à se sentir mieux protégés dans leur environnement d'entraînement. Nous sommes d'accord avec ce point de vue et croyons fermement que pour protéger les entraîneurs, nous devons former tous les autres intervenants de l'organisme, y compris les athlètes, les parents, les tuteurs, les dirigeants, les officiels, les arbitres et les bénévoles.

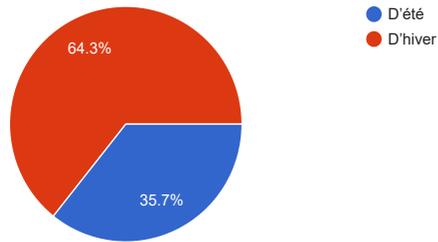
7. Les différences culturelles font partie des principales raisons soulevées pour expliquer les difficultés à respecter les politiques de sécurité. À notre avis, il s'agit d'un point très important qui doit être abordé dans la formation sur la sécurité dans le sport. Même si bon nombre d'entraîneurs et de participants proviennent de différents horizons et n'ont pas la même culture, ces différences ne doivent pas influencer la façon d'aborder la maltraitance dans le sport. Chaque entraîneur au Canada doit respecter les mêmes normes de sécurité en ce qui concerne la prévention de la maltraitance, et toute formation donnée aux entraîneurs ou aux autres intervenants doit faire état de ces normes dans le programme. Selon l'analyse, l'ACE devrait créer un module de formation qui traite des différences culturelles dans le contexte de l'entraînement.

## Sommaire

Dans l'ensemble, l'expérience s'est avérée positive tant pour les participants aux entrevues que pour les répondants au sondage. Les répondants ont aimé faire partie de la conversation et ont exprimé un point de vue positif sur la sécurité dans le sport au Canada. Cela dit, les entrevues ont permis de constater que la plupart ne comprennent pas très bien la sécurité dans le sport et sont déroutés par les nombreux messages différents reçus à ce sujet. Il est important de veiller à ce que les messages soient toujours cohérents et conformes aux meilleures pratiques de la sécurité dans le sport. À la lumière d'une analyse comparative, nous n'avons observé aucune distinction importante quant à l'opinion sur le sport sécuritaire en fonction du sexe, de l'âge, des années d'expérience en entraînement, ni de la rémunération ou du bénévolat. Il est également important de souligner que selon les entrevues et le sondage, il apparaît évident que la maltraitance [dans le sport existe encore](#) et nous devons mettre en œuvre des mesures supplémentaires pour la prévenir.

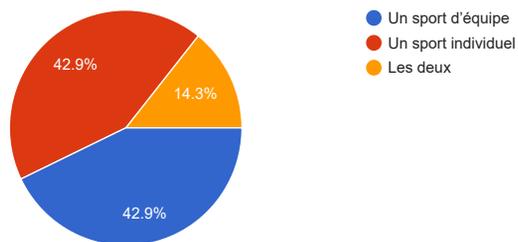
1. Êtes-vous entraîneur pour un sport :

14 responses



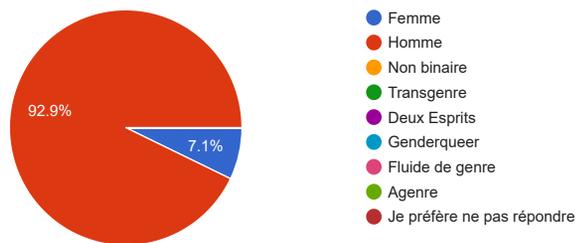
2. Êtes-vous entraîneur dans un sport d'équipe ou un sport individuel?

14 responses



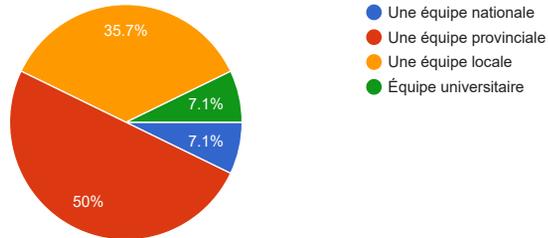
3. Je m'identifie en tant que :

14 responses



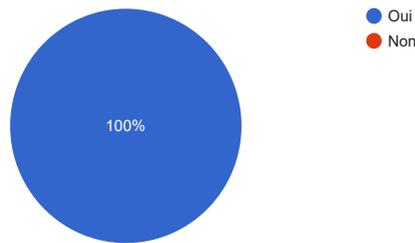
4. Qui entraînez-vous le plus souvent actuellement?

14 responses



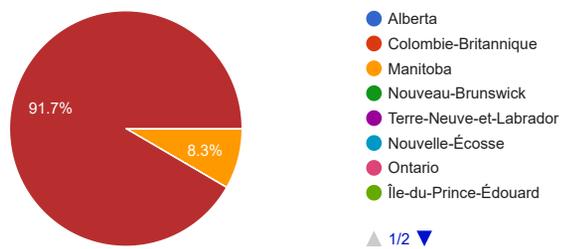
5. Êtes-vous l'entraîneur principal (ou équivalent) d'une équipe nationale?

2 responses

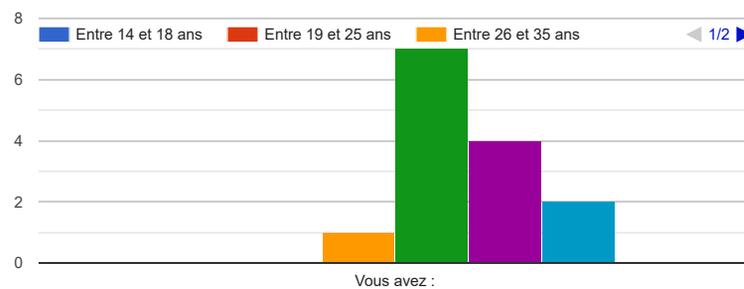


6. Dans quelle province ou territoire êtes-vous entraîneur?

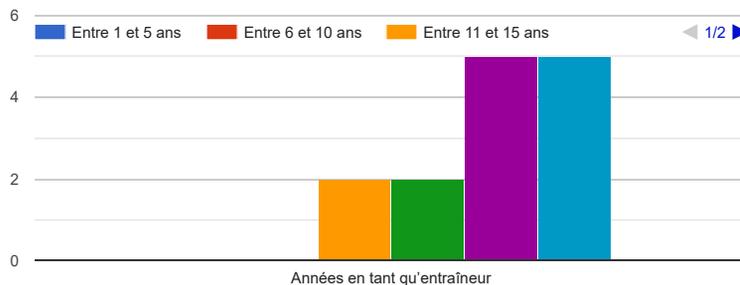
12 responses



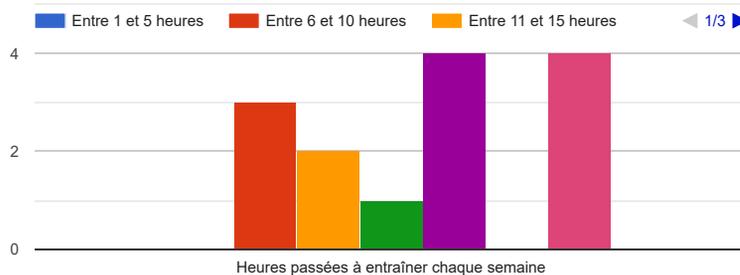
7. Quel âge avez-vous?



8. Depuis combien de temps êtes-vous entraîneur?

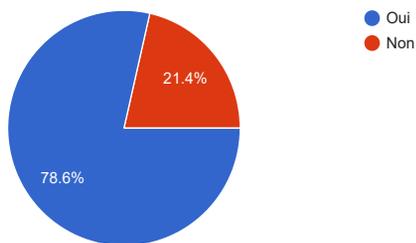


9. Combien de temps passez-vous à entraîner chaque semaine (avant la pandémie de COVID19)?



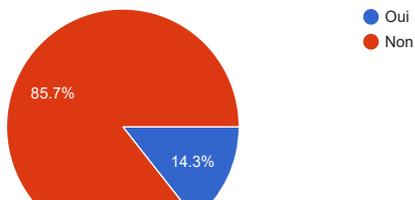
10. Êtes-vous payé en tant qu'entraîneur?

14 responses



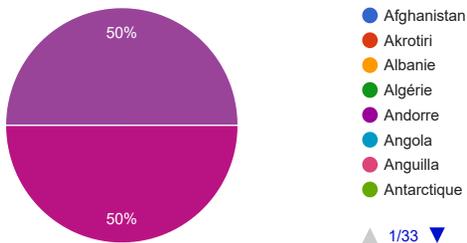
11. Avez-vous déjà été entraîneur dans un autre pays que le Canada?

14 responses



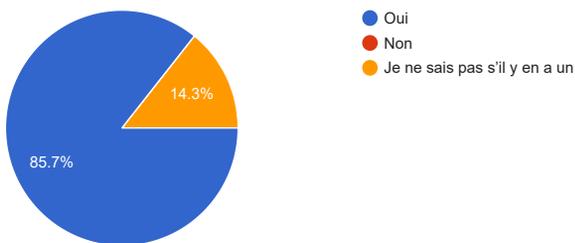
12. Dans quel pays avez-vous été entraîneur avant d'être entraîneur au Canada?

2 réponses

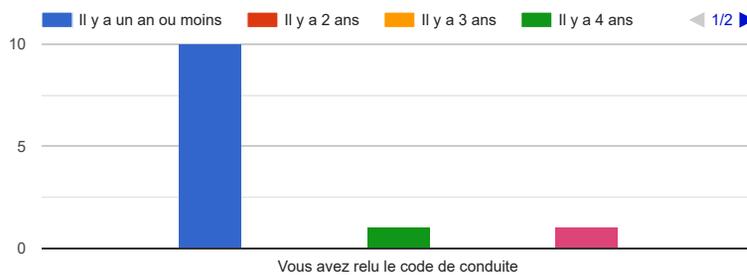


13. Connaissez-vous le code de conduite de votre organisation?

14 réponses

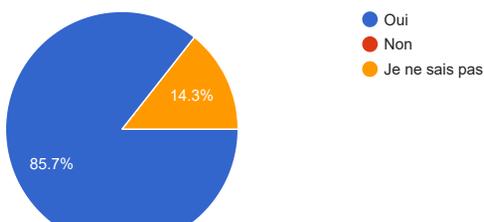


14. Quand avez-vous lu le code de conduite pour la dernière fois?



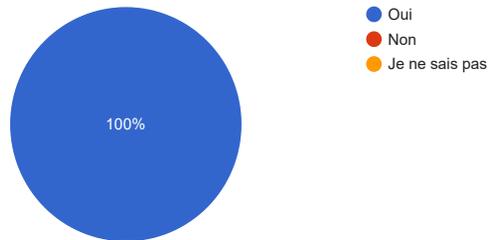
15. Estimez-vous qu'il existe un bon programme de sécurité dans votre sport?

14 réponses



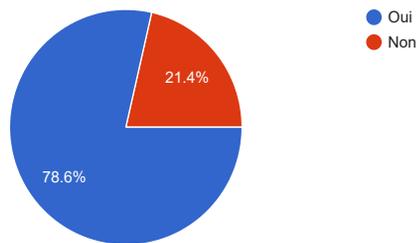
16. Pensez-vous que la sécurité est une priorité dans votre sport?

14 responses



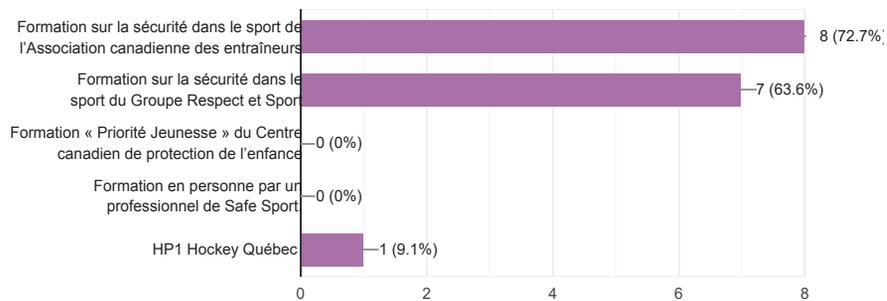
17. Avez-vous déjà reçu une formation sur la sécurité dans le sport?

14 responses

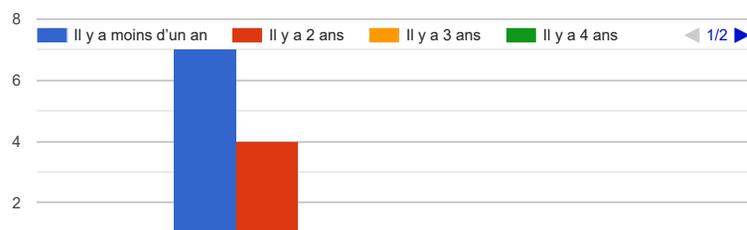


18. Veuillez cocher toutes les formations sur la sécurité dans le sport que vous avez reçues.

11 responses

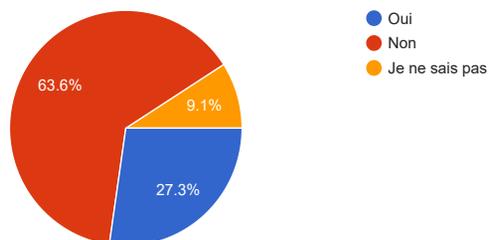


19. Quand s'est déroulée votre dernière formation sur la sécurité dans le sport?

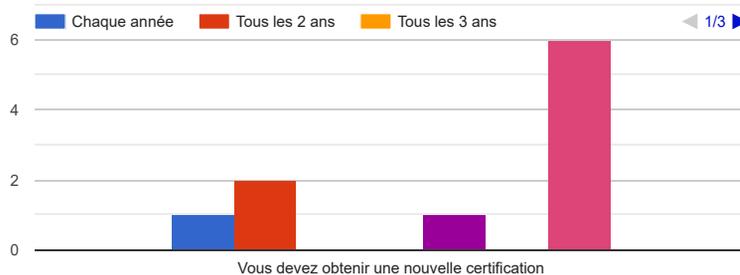


20. Vous demande-t-on de suivre régulièrement une formation sur la sécurité dans le sport?

11 responses

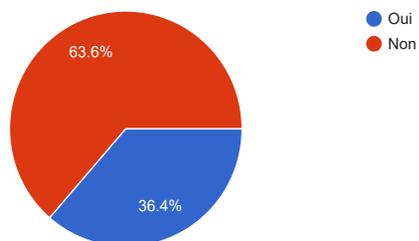


21. À quelle fréquence vous demande-t-on de suivre une formation sur la sécurité dans le sport?



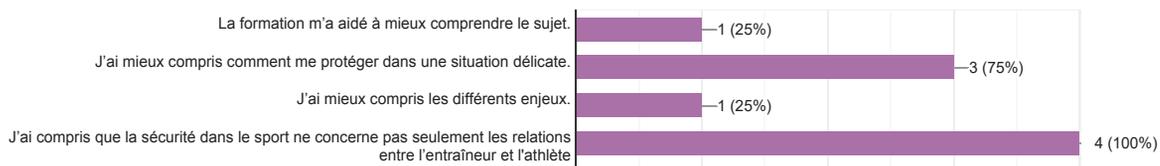
22. Cette formation a-t-elle changé votre point de vue ou vos comportements?

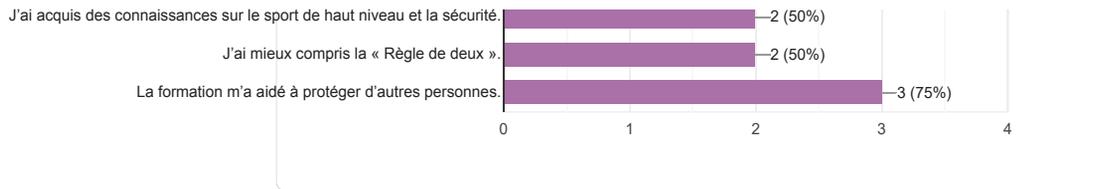
11 responses



23. En quoi votre point de vue ou vos comportements ont-ils changé?

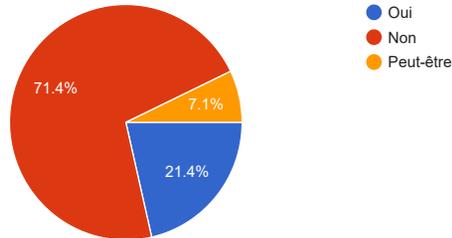
4 responses





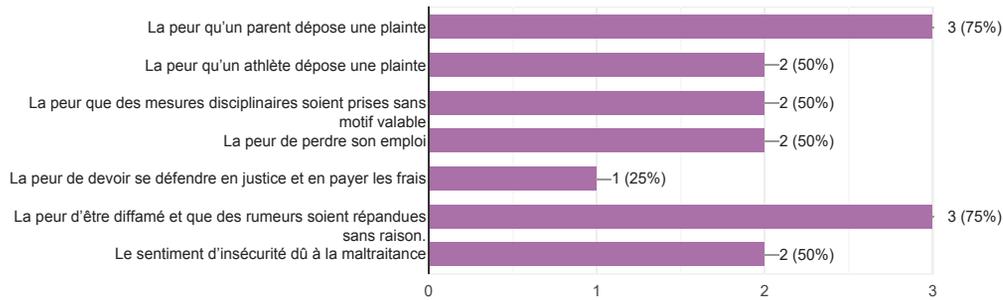
24. Pensez-vous qu'il existe une « culture de la peur » au sein des entraîneurs de votre organisation?

14 réponses



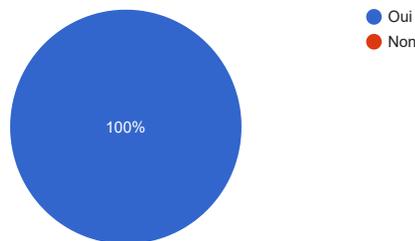
25. À votre avis, quelles sont les peurs les plus fréquentes?

4 réponses



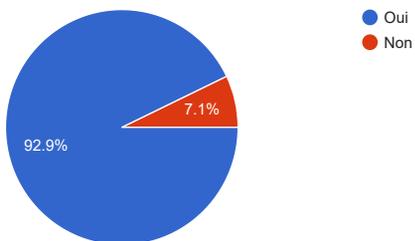
26. Si vous étiez témoin d'un comportement contraire aux politiques ou au code de conduite, seriez-vous à l'aise pour demander le soutien des dirigeants de votre organisation?

14 réponses



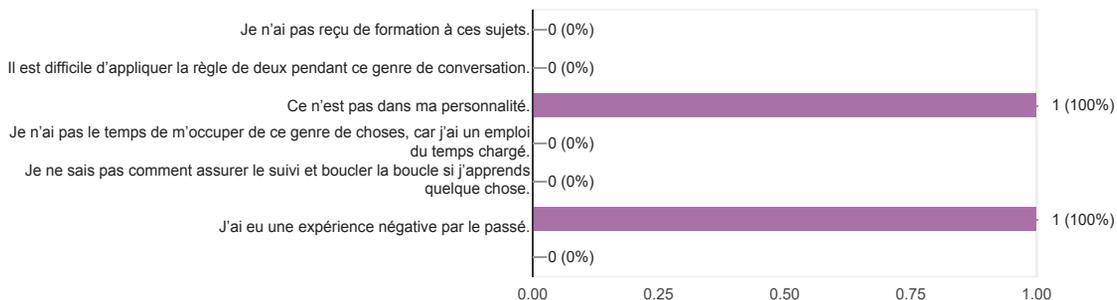
28. Vous sentez-vous à l'aise lorsque vous avez des conversations délicates avec vos athlètes?

14 responses



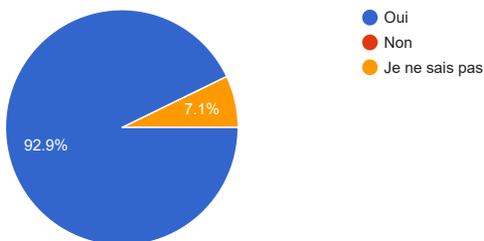
29. Pourquoi ne vous sentez-vous pas à l'aise lorsque vous avez des conversations délicates avec vos athlètes?

1 response



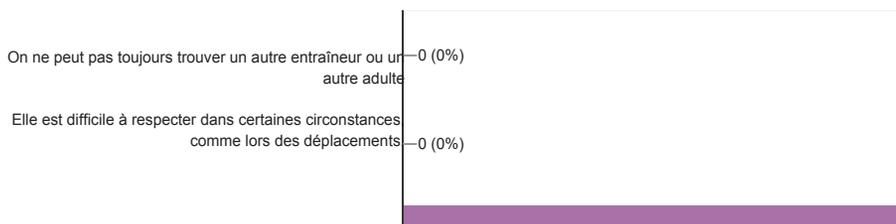
30. Pensez-vous que la règle de deux est efficace?

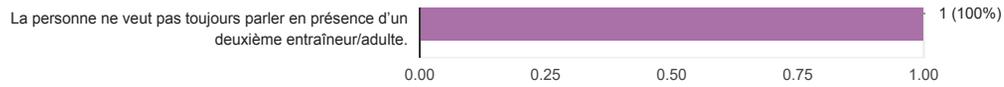
14 responses



31. Pourquoi pensez-vous que la règle de deux n'est pas efficace?

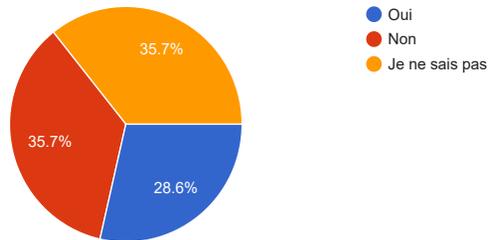
1 response





32. Y a-t-il une personne responsable de la sécurité dans le sport au sein de votre organisation?

14 responses



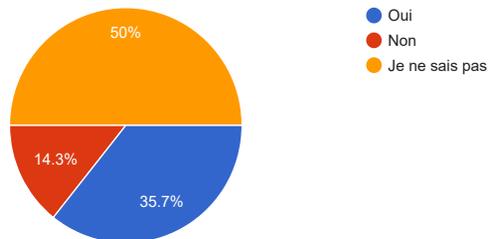
33. Cette personne s'occupe-t-elle principalement de la sécurité dans le sport ou supervise-t-elle ce domaine en plus de son travail principal?

4 responses



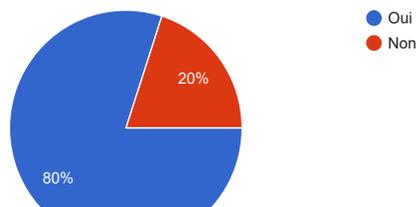
34. Existe-t-il une procédure de dépôt de plainte par un tiers indépendant dans votre organisation?

14 responses



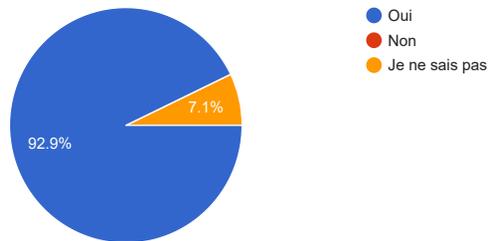
35. Savez-vous comment contacter ce tiers indépendant?

5 responses



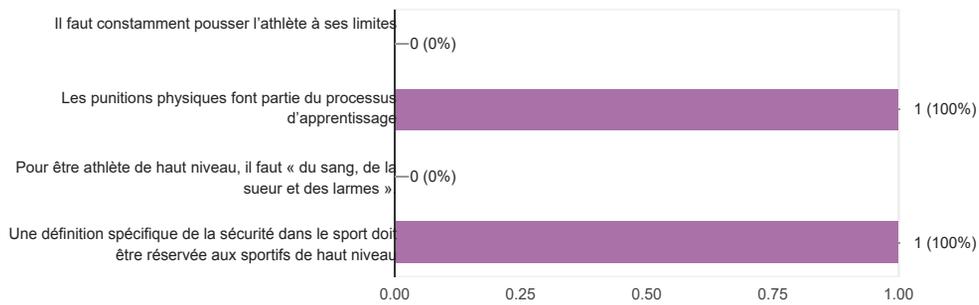
36. Pensez-vous que la sécurité dans le sport et l'entraînement de haut niveau peuvent coexister?

14 responses



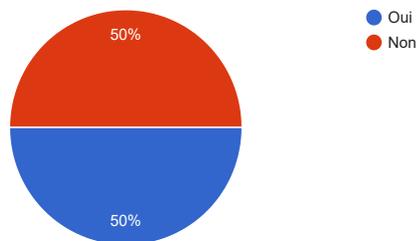
37. Pourquoi pensez-vous que la sécurité dans le sport et l'entraînement de haut niveau ne peuvent pas coexister?

1 response



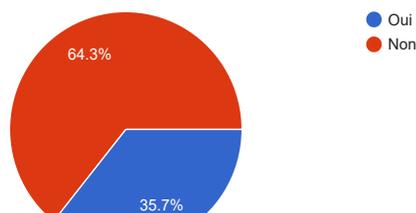
38. Avez-vous déjà été victime ou témoin de violences psychologiques?

14 responses



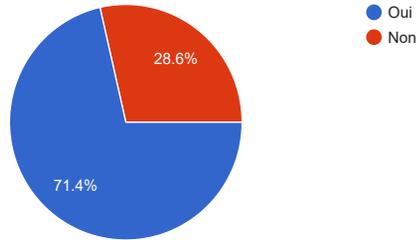
39. Avez-vous déjà été victime ou témoin de violences physiques?

14 responses



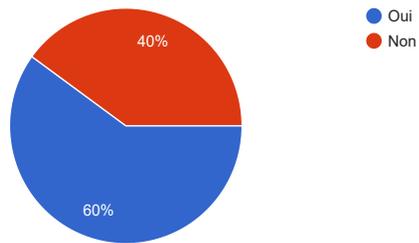
40. Avez-vous déjà été victime ou témoin d'intimidation?

14 responses



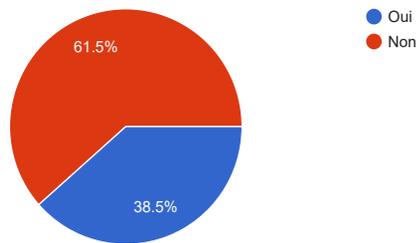
41. Avez-vous déjà été victime ou témoin de cyberintimidation?

10 responses



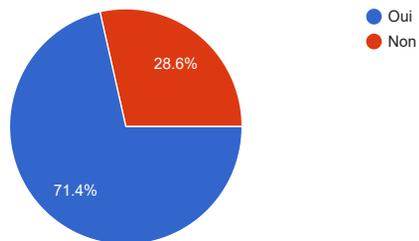
42. Avez-vous déjà été victime ou témoin de harcèlement?

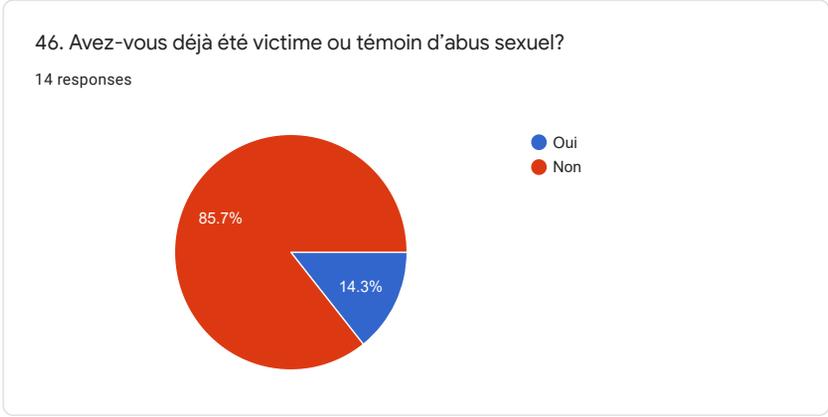
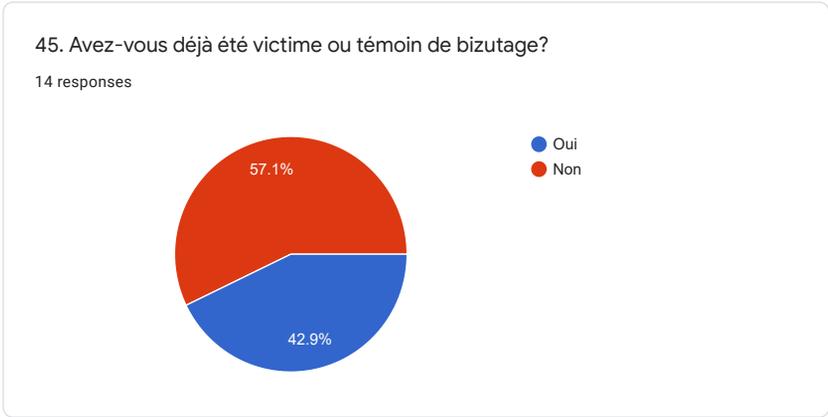
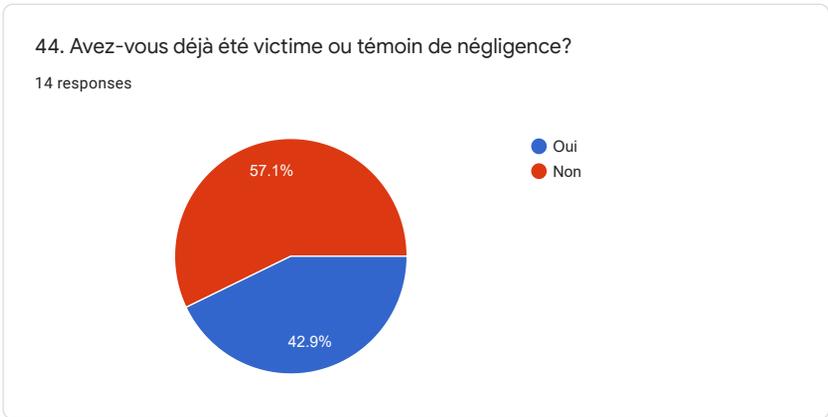
13 responses



43. Avez-vous déjà été victime ou témoin de discrimination?

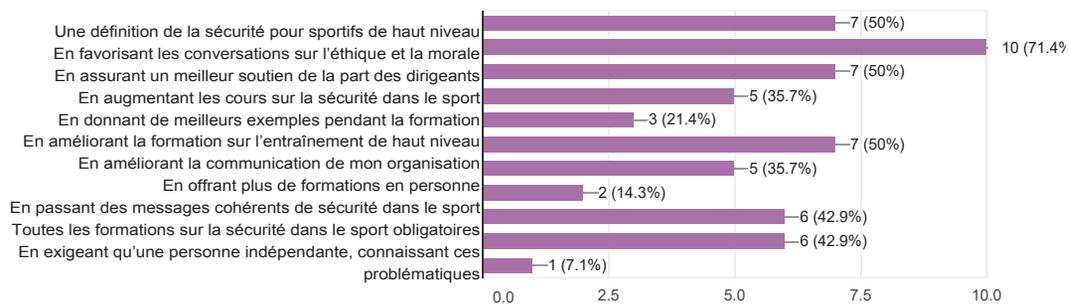
14 responses





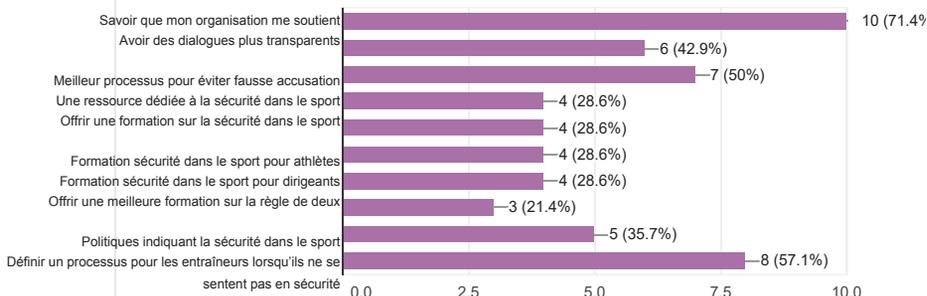
47. Comment pouvons-nous vous aider, vous et les autres entraîneurs, à mieux comprendre la sécurité dans le sport?

14 responses



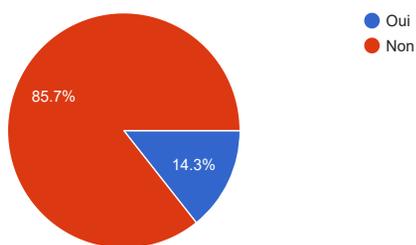
49. Qu'est-ce qui vous permettrait de vous sentir protégé en tant qu'entraîneur, dans votre environnement?

14 responses



50. Y a-t-il une raison liée au contexte de votre sport (comme les déplacements) qui complique le respect des politiques de sécurité dans le sport de votre organisation?

14 responses



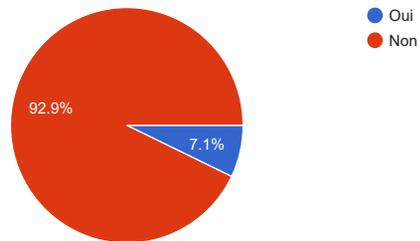
51. Veuillez indiquer toutes les raisons qui compliquent le respect des politiques de sécurité dans le sport de votre organisation.

2 responses



52. Êtes-vous entraîneur de parasports (handisports), paralympiques ou jeux olympiques spéciaux?

14 responses



53. Avez-vous déjà reçu une formation sur la sécurité dans le sport spécifique aux parasports (handisports), paralympiques ou jeux olympiques spéciaux?

1 response

